



AR09043SRH

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**ARRETE**

La ministre de l'agriculture et de la pêche

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n°2002-261 du 22 février 2002 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts ;

**VU** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

**SUR** la proposition du secrétaire général,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts, au titre de l'année 2009:

- Monsieur Jean-Marc CHOUROT
- Monsieur Jean-Luc LINARD
- Monsieur Patrick POYET

**Article 2** : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 25 juin 2009

P/Le ministre de l'agriculture et de la pêche  
et par délégation  
L'ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts

Virginie Roda